

Les directeurs de la franchise se mettent en réseau

«*Il y a bien des associations de directeurs marketing ou de directeurs commerciaux, comme des associations d'anciens de grandes écoles, pourquoi n'y aurait-il pas une association des directeurs de réseaux ?*». Cette réflexion partagée par sept directeurs de réseaux de franchise ainsi que par M^e Olivier Gast, avocat spécialisé, a conduit ceux-ci à créer le *Club européen des directeurs de réseau (Cedre)*. Objectif : faire reconnaître une profession apparue depuis seulement quelques années et aux contours d'ailleurs pas toujours bien définis.

Outre M^e Gast donc, ont participé à la création du *Cedre* : Frédéric Creutzer, ex-*Manoukian* et aujourd'hui chez *Gérard Darel*, Hubert Castelain, de *Hallmark-La Carterie*, Claude-Michel Perseil des *As du Placard*, Philippe Schuller d'*Hypromat*, Frédéric Merer, d'*Hestia*, Gilles Vasseur (ex-

Balladins) et Philippe Brocart, aujourd'hui chef de produit du Salon de la Franchise chez *Padco-Blenheim*, mais ancien directeur de réseau. La caractéristique de ce groupe est donc de transcender les secteurs professionnels. Et c'est bien l'élément essentiel qui a abouti à la création du *Cedre*. Ses instigateurs estiment en effet exercer une nouvelle profession, qui doit se faire reconnaître en tant que telle.

Le recrutement est ainsi ouvert aux directeurs de réseaux ou de développement, ou par exemple, assistants de franchise, de toutes les formes de commerce aboutissant à une organisation en chaînes, la franchise bien sûr, mais aussi les groupements d'achat et, finalement, les réseaux succursalistes.

Une certaine sélection a toutefois été mise en place. D'abord, le candidat doit au moins avoir deux ans d'expérience dans la fonction. Ensuite, son entrée doit être confirmée par au moins la majorité du conseil d'administration composé des membres fondateurs. Enfin, il en coûtera à l'adhérent une cotisation annuelle de 1.000 F. Si le *Cedre* en est à ses débuts, une trentaine de membres potentiels seraient déjà intéressés, parmi lesquels Dorothee Deleplanque de *Chloé*, Marie-Louise Peiffer de *Gérard Pasquier*, et Patrick Crochemore d'*Old River*. Sont en revanche totalement exclus de l'association les franchiseurs en tant que tels, même s'ils exercent eux-mêmes la tâche d'animateur du réseau, ainsi que les conseils. Toutefois ceux-ci pourront être invités à participer à des débats.

Sans avoir une vocation corporatiste de défense des intérêts de ses membres, le *Cedre* a toutefois pour objectif d'être au service de la profession. «*Il a pour objet une réflexion et la proposition sur les structures et les fonctions du directeur de réseau, sur son champ d'action, son statut hiérarchique, comme sur sa formation et sa déontologie*», expliquent les fondateurs du club, qui souhaitent donner à leur nouvelle organisation et à ses travaux un caractère européen.

Il est également prévu des échanges concernant l'évolution de la distribution, ainsi bien sûr que sur les techniques de développement et d'animation de réseau. Trois commissions de réflexion ont été créées : développement, animation et internationalisation. Le *Cedre* entend organiser des dîners-débats tous les deux mois, tandis que son bureau se réunit tous les lundis soirs chez M^e Gast. L'association a aussi décidé de tenir un stand au Salon international de la Franchise et des Réseaux commerciaux.

JEAN-LOUIS DESCOURS INculpÉ !

L'HERITAGE D'ANDRÉ EST CONTESTÉ

JEAN-LOUIS DESCOURS inculpé d'abus de biens sociaux ! Le Président du Groupe *André* a été inculpé à sa demande pour avoir accès aux pièces d'un dossier ancien, concernant son acquisition du Groupe *André* dans les années 70 alors qu'il en était le Pdg manager. Jean-Louis Descours est accusé par Gérard Leclery, l'un des fils de l'ancien propriétaire du groupe, Georges Lévy, d'avoir acquis de manière très complexe sa participation en lésant l'ancienne famille propriétaire. D'autre part, le plaignant conteste aussi la sortie du périmètre de consolidation du groupe de la firme *Weston*, cette fois en 1976.

Un communiqué du groupe *André* a précisé que l'action de Gérard Leclery, entamée depuis 1985, n'a jusqu'à présent eu aucune suite. La dernière procédure remonte à une plainte avec constitution de partie civile il y a quatre ans, qui a conduit à l'instruction actuelle. Sans préjuger de l'avenir, le président du Groupe *André* aura beau jeu de décrire tout le développement dont a bénéficié le groupe depuis qu'il est seul aux commandes. Il est vrai aussi qu'avant d'entrer au Règlement mensuel, il était peut-être important pour Jean-Louis Descours de crever cet abcès encombrant. J.-P.L. ●

Jean-Paul LEROY ●